



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDECHE

Préfecture
Direction des libertés publiques,
de la légalité et des collectivités locales
Pôle immigration/intégration

Privas, le **21 SEP. 2015**

Le Préfet de l'Ardèche

à

- Monsieur le président du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les Maires du département
- Monsieur le président de l'Association des Maires
- Monsieur le président de l'Association des Maires ruraux
-

en communication à :

- Monsieur le sous-préfet de Tournon sur Rhône
- Madame la sous-préfète de Largentière
- Monsieur le procureur de la République près le TGI de Privas
- Monsieur le directeur départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie

OBJET : Création d'une plate-forme interdépartementale d'instruction des demandes relatives à l'acquisition de la nationalité française à la préfecture du Rhône.

L'accès à la nationalité française est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs et principes de la République.

Le dispositif d'accès à la nationalité française a fait l'objet depuis 2012 de travaux et de réflexions destinés à le rendre plus juste, plus transparent et plus efficace. Dans cette perspective, à l'issue d'une expérimentation entamée en septembre 2013, il a été décidé de généraliser la création de plates-formes à compter du 1^{er} avril 2015 afin de garantir un examen des demandes de naturalisation cohérent et homogène, selon des critères identiques sur l'ensemble du territoire national.

C'est ainsi qu'à compter du **1er octobre 2015**, toutes les missions relatives à l'instruction des demandes (enregistrement des dossiers et conduite des entretiens d'assimilation,

élaboration des avis ou décisions) seront regroupées sur un site unique au sein du **Service de l'Immigration et de l'Intégration (SII) à la préfecture du Rhône à Lyon.**

L'objectif de cette plate-forme qui concerne deux procédures - naturalisation et acquisition de la nationalité par déclaration à raison du mariage - est d'assurer un service à la fois harmonisé et plus rapide, grâce à la mutualisation des pratiques et des compétences des agents instructeurs.

La remise des décrets et des déclarations de nationalité enregistrées à l'occasion des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française reste toutefois sur les différents sites des préfectures de département et, comme en Ardèche, des sous-préfectures.

Pour constituer leur dossier, les postulants résidant en Ardèche seront accompagnés dans leur démarche par l'association « **PIMMS Portes-de-Provence** ». Celle-ci est chargée de recevoir, conseiller et accompagner les demandeurs mais également de vérifier la complétude de leur dossier et de gérer le planning des rendez-vous à la plate-forme de Lyon en vue de l'enregistrement de leur demande et l'entretien d'assimilation.

Dans le cadre de cette réorganisation, les candidats à la nationalité française seront donc invités à contacter, à compter du 1er octobre 2015, le PIMMS Portes-de-Provence qui les orientera vers l'un de ses **points d'accueil (Valence, Donzère)** :

PIMMS Portes-de-Provence
Téléphone : 04 75 01 86 58

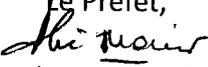
En conséquence, à compter du 1^{er} octobre 2015, l'accueil « naturalisation » de la préfecture de l'Ardèche sera fermé.

Des dispositions ont été prises pour garantir le traitement des dossiers transmis à la Préfecture de l'Ardèche avant l'ouverture de la plate-forme.

Il est rappelé enfin que les formulaires réglementaires de demande et toutes informations relatives aux procédures d'accès à la nationalité française sont disponibles sur le site internet départemental de la préfecture de l'Ardèche (www.ardeche.gouv.fr) ainsi que sur le site www.service-public.fr.

Vous trouverez en annexes, téléchargeables sur le site internet de la préfecture, ou en version papier selon les cas, une **affiche d'information et un dépliant** destinés à l'information de vos administrés.

Mes services sont également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

Alain TRIOLLE